



Non changement de situation caf

Par **Carine RANCIER**, le 10/12/2018 à 12:00

Bonjour

Je n ai pas effectué mon changement de situation auprès de la caf.
E' concubinage depuis le 2 février 2018..que puis je risquer ?
Cordialement

Par **youris**, le 10/12/2018 à 12:27

bonjour,
vous risquez d'avoir à rembourser les sommes que vous avez indûment perçues, si la CAF estime que vous avez fraudé volontairement, elle peut même déposer une plainte contre vous. maintenant c'est à vous de décider si vous contactez la CAF pour signaler votre "oubli" d'avoir déclaré votre changement de situation ou si vous attendez que la CAF découvre votre omission de changement de déclaration de votre situation familiale.
salutations